

UNIVERSITE DE PARIS - SORBONNE
PARIS IV

ATTESTATION DE DIPLOME
LICENCE

Le Secrétaire Général de l'Université de Paris - Sorbonne (PARIS IV),
vu les titres initiaux produits, vu les procès-verbaux attestant que l'intéressé(e) a satisfait dans les formes
réglementaires aux épreuves du contrôle des connaissances et des aptitudes sanctionnant les enseignements ci-dessous,

certifie que : **Mademoiselle Ariane BILHERAN**

Née le **30/12/1978** à **SAINT-DENIS (SEINE SAINT-DENIS)**

a été déclarée reçue au **Diplôme de Licence de :**

LETTRES CLASSIQUES

à la session de **JUIN 99**

A Paris, le 05/07/1999

Pour le Secrétaire Général,
et par délégation
Le Conseiller d'Administration Scolaire
et Universitaire

Hélène Girodon-Boulandet

Hélène GIRODON-BOULANDET

Cette attestation, pour être valable, ne doit être ni
surchargée, ni grattée. L'Université ne la délivre
qu'une fois. Veuillez en établir des copies.



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

UNIVERSITÉ PARIS IV

LICENCE

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 octobre 1998 relatif aux habilitations de l'université Paris IV à délivrer des diplômes nationaux de second cycle;

Vu les pièces justificatives produites par Mlle Ariane BILHERAN, née le 30 décembre 1978 à SAINT-DENIS (93) en vue de son inscription à la licence de lettres classiques ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

la LICENCE DE LETTRES CLASSIQUES

est décernée à **Mlle Ariane BILHERAN**

au titre de l'année universitaire 1998-1999.

Le titulaire

le Président,

Georges MOLINIE



Fait à Paris, le 1 février 2000

Recteur d'Académie,
Conseiller des universités

René BLANCHET

N° PARIV 1567904 2000L01645